



Nombre de membres

Du Conseil

Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 46

· dont suppléés : 2

Membres représentés : 4

Votants : 50

Date de la convocation

26 avril 2019

Secrétaire de séance :

Marie Christine MAILLART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 02 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 26 avril 2019, s'est réuni à MOREUIL sous la présidence de **Monsieur Alain SURHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, BLONDEL

Messieurs AMARA, DURAND, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DUTILLEUX, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDELVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

● Disposaient d'un pouvoir :

M. AMARA de M. AUBRY, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. BEAUMONT de M. CARON, Mme ROUX de M. BIECKENS

● Absents excusés :

Mesdames HALL, MARCEL,

Messieurs BOULANGER, AUBRY, FRANCELE, DESROUSSEAUX, DUTILLEUX, BERTRAND Jacques

● Absents non excusés :

Mesdames PREVOST, MARSEILLE, ATTAGNANT

Messieurs BARRE, BINET, DOUCHET, POTTIER, PALLIER, VERMEIL, PICARD, CARON, GORET, BIECKENS, CLEMENT

**OBJET : CREATION / SUPPRESSION D EMPLOIS PERMANENTS**

***Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-président Administration Générale***

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à la fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

### Considérant les besoins du service,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 23 avril 2019 ;

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création de ces emplois.

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 40, Contre : 3, Absentions : 7),  
le Conseil communautaire :**

- **Constate la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi non titulaire attaché principal à temps complet
- 2 emplois non titulaires attaché à temps complet
- 2 emplois titulaires attaché à temps complet
- 1 emploi titulaire rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi titulaire rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 emplois titulaires rédacteur à temps complet
- 4 emplois titulaires adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi titulaire adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 31.5/35
- 1 emploi titulaire adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28.8/35
- 1 emploi titulaire adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28/35
- 4 emplois titulaires adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 emplois titulaires adjoint administratif à temps complet
- 1 emploi non titulaire adjoint administratif à temps non complet 17.5/35
- 1 emploi non titulaire adjoint administratif à temps complet

#### FILIERE TECHNIQUE :

- 1 emploi non titulaire d'ingénieur à temps complet
- 1 emploi titulaire technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 emplois titulaires agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 emploi titulaire agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 emploi titulaire agent de maîtrise principal à temps non complet 25/35
- 5 emplois titulaires adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 18/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 23.5/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 21/35
- 5 emplois titulaires adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 26/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 34.50/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 21/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 23/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 23/35
- 5 emplois non titulaires adjoint technique à temps complet
- 13 emplois titulaires adjoint technique à temps complet
- 1 emploi titulaire adjoint technique à temps non complet 14.66/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique à temps non complet 21/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique à temps non complet 30/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique à temps non complet 21.5/35
- 1 emploi titulaire adjoint technique à temps non complet 20/35
- 3 emplois non titulaires adjoint technique à temps non complet 17.5/35
- 1 emploi non titulaire adjoint technique à temps non complet 27.5/35

- 1 emploi non titulaire adjoint technique à temps non complet 26/35
- 1 emploi non titulaire adjoint technique à temps non complet 27/35
- 1 emploi non titulaire adjoint technique à temps non complet 20/35

#### FILIERE MEDICO SOCIALE :

- 1 emploi titulaire puéricultrice à temps complet
- 1 emploi titulaire Educateur principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 emploi titulaire Educateur principal de jeunes enfants à temps non complet 25/35
- 1 emploi titulaire Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28/35
- 2 emplois titulaires Auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 emplois titulaires Auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi non titulaire Auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi non titulaire Auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20/35

#### FILIERE SOCIALE :

- 1 emploi non titulaire assistant socio éducatif à temps complet
- 1 emploi titulaire atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi titulaire atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28/35
- 1 emploi titulaire atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24/35
- 1 emploi titulaire atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 19.45/35
- 1 emploi titulaire atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 25.05/35
- 1 emploi titulaire atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 23.46/35
- 1 emploi titulaire atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.5/35
- 1 emploi titulaire atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30.57/35
- 1 emploi non titulaire atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27/35
- 7 emplois non titulaires agent social à temps complet
- 1 emploi apprenti agent social à temps complet
- 1 emploi titulaire agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10/35
- 1 emploi titulaire agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 1/35
- 1 emploi titulaire agent social à temps non complet 27.5/35
- 1 emploi titulaire agent social à temps non complet 6/35
- 1 emploi titulaire agent social à temps non complet 13/35
- 2 emplois titulaires agent social à temps non complet 2/35
- 2 emplois titulaires agent social à temps non complet 10/35
- 1 emploi titulaire agent social à temps non complet 5.5/35
- 4 emplois titulaires agent social à temps non complet 3/35
- 1 emploi titulaire agent social à temps non complet 4/35
- 1 emploi titulaire agent social à temps non complet 1/35
- 3 emplois non titulaires agent social à temps non complet 3/35
- 2 emplois non titulaires agent social à temps non complet 5/35
- 8 emplois non titulaires agent social à temps non complet 6/35
- 8 emplois non titulaires agent social à temps non complet 10/35
- 5 emplois non titulaires agent social à temps non complet 1/35
- 1 emploi non titulaire agent social à temps non complet 2/35
- 1 emploi non titulaire agent social à temps non complet 4/35
- 6 emplois non titulaires agent social à temps non complet 8/35
- 1 emploi non titulaire agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 2.5/35
- 5 emplois non titulaires agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 8/35
- 17 emplois non titulaires agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 10/35
- 3 emplois non titulaires agent social à temps non complet

#### FILIERE ANIMATION :

- 1 emploi non titulaire adjoint animation à temps non complet 28/35

#### CONTRATS AIDES :

- 2 emplois aidés à temps non complet

- **Décide de supprimer :**
  - 1 emploi titulaire adjoint administratif à temps complet à partir du 2 mai 2019
  - 1 emploi non titulaire adjoint administratif à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019
  - 1 emploi titulaire adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 34.50/35 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019
- **Décide de créer :**
  - 1 emploi titulaire adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 2 mai 2019
  - 1 emploi titulaire adjoint technique à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019
- **Décide de créer suite au transfert de la compétence Petite Enfance :**
  - 3 emplois titulaires d'Adjoint technique à temps complet à partir du 01<sup>er</sup> juillet 2019
  - 1 emploi titulaire d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35 à partir du 01<sup>er</sup> juillet 2019
  - 3 emplois titulaires d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 01<sup>er</sup> juillet 2019
  - 2 emplois titulaires d'Educateur principal de jeunes enfants à temps complet à partir du 01<sup>er</sup> juillet 2019
  - 1 emploi d'Infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet à partir du 01<sup>er</sup> juillet 2019
- **Décide d'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Autorise** le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 02 MAI 2019  
A MOREUIL**

**Le 1<sup>er</sup> Vice- Président,  
Par délégation du Président**

**Pierre BOULANGER**

**Alain SURHOMME**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....